

M. LABEQUE 06-87-70-8071 Agents du service pu

LES AVANTAGES CSF

Parce que votre métier présente des particularités certaines,

le Crédit Social des Fonctionnaires a adapté ses solutions à votre profil... Et va même plus loin : **vous disposez d'avantages spécifiques** en adhérant-cotisant à l'Association CSF, mais également par le biais d'une **convention de partenariat** conclue entre le CSF et votre établissement. Et ce, quel que soit votre statut au sein du service public.



24 € / An



GARANTIE DÉFENSE ET RECOURS EN MATIÈRE PÉNALE, VIE PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de votre profession, vous êtes victime de violences volontaires, de diffamation ou d'injures publiques ?

Entendu ou poursuivi pour une infraction pénale involontaire, commise par imprudence, inattention ou méconnaissance des règlements ?



Grâce à la Carte CSF :

- vous êtes **défendu dès l'origine des poursuites** ;
- nous vous **guidons dans les démarches** pour déposer plainte contre votre adversaire ;
- vous avez la liberté de **choisir votre défenseur** ;
- nous prenons en charge les frais de procédure **à hauteur de 106 000€ par litige***
- votre conjoint(e) **bénéficie également de ces garanties.**

* Dans la limite de nos engagements et d'un plafond contractuel de prise en charge des honoraires d'avocat. Conditions en vigueur au 01/01/2016.

Voir toutes les conditions en pages 28 à 31

Public : vos avantages



INFORMATION JURIDIQUE

Des réponses immédiates à vos interrogations d'ordre juridique sur notre plateforme dédiée en ligne

- Vous êtes informé sur vos droits pour mieux les défendre, que ce soit dans le cadre privé ou professionnel
- Vous prenez les précautions nécessaires avant de vous engager
- Au quotidien, vous prévenez et traitez les erreurs qui peuvent dégénérer en litiges
- 650 fiches repères disponibles et compréhensibles instantanément, actualités, 150 modèles de courrier type, mis à jour quotidiennement sur notre plateforme dédiée. Rendez-vous sur www.csf.fr

Maison des Associations
Crédit Social des Fonctionnaires
22-24 bd CANDAU
40000 Apt de Marsan.



CSF ASSURANCE EMPRUNTEURS

L'une des assurances les plus couvrantes pour votre prêt immobilier

Policiers, gendarmes, pompiers ou militaires : votre métier vous fait prendre des risques au quotidien...
CSF Assurance Emprunteurs vous couvre aussi bien lors d'opérations de maintien de l'ordre que de missions officielles à l'étranger, et sans majoration de tarif.

Plus complète que la majorité des autres assurances, elle vous couvre en cas de décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), d'Invalidité Permanente Totale (IPT), d'Incapacité temporaire Totale de Travail (ITT).

CSF Assurance Emprunteurs a été récompensée à plusieurs reprises par Les Dossiers de l'Épargne du label d'excellence.

*Besoin d'un conseil, d'une information, de prendre rendez-vous ?
Nous sommes à votre disposition !*

01 53 36 10 40

(prix d'un appel local)

www.csf.fr



Voir toutes les conditions en pages 28 à 31